

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le SAMEDI 15 DÉCEMBRE, à 09 h 02, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en sixième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 11 h 39).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François (arrivé à 11 h 25 au Rapport n° 18/6-033) / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / HOARAU Brigitte / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLOT Nicole / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / VARONDIN Frédéric / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 09 h 29 au Rapport n° 18/6/003) / ANILHA Fernande / LAGOURGUE Michel (arrivé à 09 h 20 avant examen des dossiers à l'ordre du jour) / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / JEAN-PIERRE Philippe / HO-SHING Cynthia

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

À compter de son départ à 10 h 20 au Rapport n° 18/6-009

**FONTAINE Gabrielle**

par ADAME Brigitte

Pour toute la durée de la séance

**PESTEL René Louis**

par LOWINSKY Jacques

À compter de son départ à 10 h 29 au Rapport n° 18/6-011

**ISIDORE Marylise**

par DELORME Éric

Pour toute la durée de la séance

**SUDNIKOWICZ Christiane**

par MARCHAU Jean-Pierre

**JAVEL François**

par ASSABY Maximilien

**DUCHEMANN Yvette**

par ARLANDON Corine

À compter de son départ à 10 h 54 au Rapport n° 18/6-018

**NAILLET Philippe**

par LESCAT Michel

Pour toute la durée de la séance

**MÉLADE Thierry**

par BÉLIM Audrey

**SILOTIA William**

par CHOPINET Gérard

**HOARAU Serge**

par HUBERT Richenel

À compter de l'arrivée de son mandataire à 09 h 20

**MOREL Jean-Jacques**

par LAGOURGUE Michel

Jusqu'au départ de son mandataire à 10 h 31 au Rapport n° 18/6-035

**VITRY Faouzia**

par JEAN-PIERRE Philippe

Les membres présents, au nombre de 40 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

<i>Thématique / CCAS</i>			
	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis
	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués / Ville)	Rapport n° 18/6-011
	BOMMALAIS Geneviève		
(1)	FONTAINE Gabrielle		
(2)	HOAREAU Jean-François		
	LESCAT Michel		
	MAMODE Nourjhan		
(3)	VITRY Faouzia		
	HUBERT Richenel		
<i>Thématiques / Culture - Education populaire - Handicap / Intégration</i>			
(3)	PESTEL René Louis	(délégué / CINOR)	au titre de l'OTI Nord
(3)	JAVEL François	(délégué / Ville)	Rapport n° 18/6-011
(3)	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre de l'association Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles
	ADAME Brigitte	(déléguées / Ville)	au titre du CRIJ
	VOLIA-GARNIER Laetitia		
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre du Lokal de la Source
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action
	ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de l'ANVPR
<i>Thématiques / Insertion - Logement social - Petite enfance - Politique de la Ville</i>			
	ADAME Brigitte	(déléguées / Ville)	au titre du CRIJ
	VOLIA-GARNIER Laetitia		Rapport n° 18/6-011
	ANNETTE Gilbert	(Président=)	au titre de la MLN
	KICHENIN Virgile	(délégués / Ville)	
	BÉLIM Audrey		
	VOLIA-GARNIER Laetitia		
(2)	HOAREAU Jean-François		
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action
<i>Thématiques / Prévention - Projet éducatif global - Scolaire</i>			
(3)	VITRY Faouzia	(Vice-Présidente)	au titre du CÉVIF
	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis
	CADJEE Ibrahim	(délégués / Ville)	
	CHOPINET Gérard		
(3)	CLAIN Claudette		
	ADAME Brigitte		
	HO-SHING Cynthia		
<i>Thématiques / Séniors - Sports</i>			
	BOMMALAIS Geneviève	(Vice-Présidente)	au titre de l'ADÉSC
	ANDAMAYE Marie-Annick	(lien de parenté)	au titre du BCD
	CHOPINET Gérard	(lien de parenté)	au titre du CRGSH
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis

CCAS Centre communal d'Action sociale  
 OTI Office de Tourisme intercommunal  
 ANVPR Association nationale des Visiteurs de Prison / Réunion  
 CÉVIF Collectif pour l'Élimination des Violences intrafamiliales  
 BCD Basket Club dionysien  
 OMS Office municipal des Sports  
 ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion  
 CRIJ Centre régional d'Information Jeunesse  
 MLN Mission locale Nord  
 ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine  
 CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap  
 CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(1) partie au Rapport n° 18/6-009  
 (2) arrivé au Rapport n° 18/6-033  
 (3) absent(e) à la séance

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20181215-186000-DE  
 Date de télétransmission : 24/12/2018  
 Date de réception préfecture : 24/12/2018

	KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 18/6-017
	ORPHÉ Monique	(déléguée / Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 18/6-019
	KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/6-027
(3)	DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 18/6-030
(4)	NAILLET Philippe	(délégués / Ville)		
(3)	LOYHER Jeanne			
	FRANÇOISE Gérard			
(3)	HOARAU Serge			

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement  
ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion

(3) absent(e) à la séance  
(4) parti au Rapport n° 18/6-018

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

LAGOURGUE Michel	arrivé à 09 h 20	avant examen des dossiers à l'ordre du jour
FOURNEL Dominique	arrivé à 09 h 29	au Rapport n° 18/6-003
FONTAINE Gabrielle	partie à 10 h 20	au Rapport n° 18/6-009 (procuration à ADAME Brigitte)
ISIDORE Marylise	partie à 10 h 29	au Rapport n° 18/6-011 (procuration à DELORME Éric)
NAILLET Philippe	parti à 10 h 54	au Rapport n° 18/6-018 (procuration à LESCAT Michel)
ANNETTE Gilbert	sorti de 11 h 05 à 11 h 14	du Rapport n° 18/6-021 au Rapport n° 18/6-023
HOAREAU Jean-François	arrivé à 11 h 25	au Rapport n° 18/6-033
JEAN-PIERRE Philippe	parti à 11 h 31	au Rapport n° 18/6-035
HO-SHING Cynthia	partie à 11 h 34	au Rapport n° 18/6-035

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 24 DÉCEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 40 sur 55.

**OBJET**            **Protocole transactionnel avec l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY**  
Marché de location de bus avec chauffeur pour le transport d'usagers (enfants et adultes) dans le cadre de sorties pédagogiques, culturelles ou autres

---

La Ville a notifié le 17 février 2017 à l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY les marchés « M17062 - lot n° 1 » et « M17063 - lot n° 5 » concernant la location de bus avec chauffeur pour le transport d'usagers (enfants et adultes) dans le cadre de sorties pédagogiques, culturelles ou autres.

Le marché a été exécuté correctement par le transporteur. Le présent protocole concerne des prestations réalisées par l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY et pour lesquelles il n'y a pas eu de bon de commande engageant la dépense. Aucun engagement financier n'a été prévu pour régler ces dépenses.

La Ville reconnaît la réalité des prestations effectuées par l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY et admet que celles-ci seraient en conséquence fondées sur la base de l'enrichissement sans cause, à engager un contentieux indemnitaire visant à son indemnisation, par la Ville, des sommes correspondant à la réalisation des prestations ci-jointes détaillées, sommes éventuellement augmentées du montant des intérêts ou de toute demande de dommages et intérêts.

Afin de prévenir tout contentieux, tout en permettant l'indemnisation de l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY pour les prestations réalisées, et afin de préserver les deniers publics, les parties ont souhaité se rapprocher pour formaliser un accord amiable, dans le respect de leur intérêt et après concessions réciproques.

Il a ainsi été convenu que l'indemnisation des prestations effectuées par la société et non encore réglées à ce jour se ferait sous la forme d'une transaction en application des articles 2044 et suivants du Code civil.

Dans un souci de concessions réciproques, les parties ont toutefois convenu, d'un commun accord, que le montant de l'indemnité versée par la Ville à l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY serait limité à la somme de 28 383,80 € TTC.

Dans ce cadre, l'entreprise a présenté un mémoire de réclamation à la Ville détaillant les factures impayées.

Je sou mets donc à votre approbation le protocole transactionnel à passer entre la Ville, maître d'ouvrage, et l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY titulaire des marchés M17062 - lot n° 1 et M17063 - lot n° 5 concernant la location de bus avec chauffeur pour le transport d'usagers (enfants et adultes) dans le cadre de sorties pédagogiques, culturelles ou autres.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel à passer avec l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY, pour un montant s'élevant à 28 383,80 € TTC ;
- de m'autoriser (ou mon représentant) à signer l'acte correspondant et tous les documents y afférents.

**OBJET**      **Protocole transactionnel avec l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY**  
Marché de location de bus avec chauffeur pour le transport d'usagers (enfants et adultes) dans le cadre de sorties pédagogiques, culturelles ou autres

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Civil, notamment les articles 2044 et suivants ;

Vu la Circulaire du 14 août 1987 du Ministre de l'Intérieur en précisant les modalités de mise en œuvre d'une transaction entre collectivité et une entreprise ;

Vu la Circulaire du Premier Ministre en date du 6 février 1995 (JO du 15 février 1995) relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

Vu la Lettre-Circulaire de la Préfecture du 24 août 2000 relative à l'indemnisation des contractants ;

Vu le RAPPORT N°18/6-024 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur FRANÇOISE Gérard - 5ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Projet Educatif Global » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

**ARTICLE 1**      Approuve les termes et le montant du projet de protocole transactionnel à conclure avec l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY, tel que joint à la présente Délibération.

**ARTICLE 2**      Autorise le Maire (ou son représentant) à signer le protocole transactionnel relatif au paiement des prestations réalisées, pour un montant d'indemnités s'élevant à 28 383,80 € TTC.

**ARTICLE 3**      La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal sous le Chapitre 67, Article 678.

## PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

### ENTRE :

**La Commune de Saint-Denis**, représentée par son Maire en exercice, **M. GILBERT ANNETTE**, autorisé à cet effet par délibération n° 18/11- du Conseil Municipal en séance du ~~24 novembre~~ 2018;

Ci-après dénommée «la Commune».

### ET :

L'entreprise Emile MOUTOUSSAMY  
Dont le numéro SIRET est : 429 764 574 00019;  
Domiciliée au : 49 Route de Domenjod – 97490 SAINTE CLOTILDE  
Représentée par Monsieur Virgile MOUTOUSSAMY, dûment mandaté à cet effet ;

Ci-après dénommée «l'Entreprise».

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil ;

Vu la circulaire du 14/08/87;

Vu la lettre circulaire de la Préfecture du 24 août 2000 relative à l'indemnisation ;

Vu la délibération n° 18/11- du Conseil Municipal en séance du ~~24 novembre~~ 2018;

### APRES AVOIR RAPPELE CE QUI SUIT :

La Ville a notifié le 17/02/2017, à l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY les marchés « M17062 - lot n°1 » et « M17063 - lot n°5 » concernant la location de bus avec chauffeur pour le transport d'usagers (enfants et adultes) dans le cadre de sorties pédagogiques culturelles ou autres.

Le marché a été exécuté correctement par le transporteur. Ce protocole concerne des prestations réalisées par l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY et pour lesquelles il n'y a pas eu de bon de commande engageant la dépense. Aucun engagement financier n'a été prévu pour régler ces dépenses.

La Ville reconnaît la réalité des prestations effectuées par l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY et admet que celles-ci seraient en conséquence fondées sur la base de l'enrichissement sans cause, à engager un contentieux indemnitaire visant à son indemnisation, par la Ville, des sommes correspondant à la réalisation des prestations ci-jointes détaillées, sommes éventuellement augmentées du montant des intérêts ou de toute demande de dommages et intérêts.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20181215-186024-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2018  
Date de réception préfecture : 24/12/2018

Afin de prévenir tout contentieux, tout en permettant l'indemnisation de l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY pour les prestations réalisées, et afin de préserver les deniers publics, les parties ont souhaité se rapprocher pour formaliser un accord amiable, dans le respect de leur intérêt et après concessions réciproques.

Il a ainsi été convenu que l'indemnisation des prestations effectuées par la société et non encore réglées à ce jour se ferait sous la forme d'une transaction en application des articles 2044 et suivants du Code civil.

Dans un souci de concessions réciproques, les parties ont toutefois convenu, d'un commun accord, que le montant de l'indemnité versée par la Ville à l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY serait limité à la somme de 28.383,80 € TTC.

**CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Sommes versées pour un montant de 7.769,81 € TTC au titre du marché M170062- lot n°1 et pour un montant de 20.613,99 € TTC au titre du marché M17063-lot n°5 concernant la location de bus avec chauffeur pour le transport d'usagers (enfants et adultes) dans le cadre de sorties pédagogiques culturelles ou autres.**

La commune a payé à l'entreprise, au titre des prestations effectivement exécutées, les sommes décomposées à l'annexe 1.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20181215-186024-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2018  
Date de réception préfecture : 24/12/2018

## **Article 2 : Montant de la transaction**

Les parties conviennent aux termes des évaluations effectuées d'un commun accord d'arrêter la décomposition de l'indemnité comme fixé en annexe.

L'ordonnateur émettra, donc, au profit de l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY des mandats de dépenses correspondants au montant total des dépenses utiles et des préjudices subis.

## **Article 3 : Règlement de la transaction**

Considérant qu'il résulte de ce qui précède :

Les parties constatent l'extinction des dites créances réciproques. Elles reconnaissent en outre que cette transaction solde définitivement leurs relations au titre des dites prestations.

## **Article 4 : Liste des pièces de la transaction**

- Le présent accord
- L'annexe 1 (mémoire de réclamation de l'entreprise)
- L'annexe 2 (montant de l'indemnité)

## **Article 5 : Autres clauses**

Le présent protocole d'accord vaut une transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil.

En contrepartie de la bonne exécution de la présente, l'entreprise se déclare satisfaite du règlement qui lui est proposé et renonce à tout recours devant quelque juridiction que ce soit et notamment devant le juge administratif, afin d'obtenir la condamnation de la commune de Saint-Denis à lui verser toute autre indemnité que celle prévue à la présente transaction.

Chacune des parties renonce à toute instance et action au titre des prestations, objet du marché.

La commune de Saint-Denis et l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY s'estiment remplies de leurs droits et reconnaissent que la présente transaction a autorité de la chose jugée au sens de l'article 2052 du Code Civil.

La transaction sera transmise à Monsieur le Préfet du Département et de la Région Réunion pour l'exercice du contrôle de légalité, et au Receveur Municipal pour règlement.

Fait en trois exemplaires  
A Saint-Denis, le

Pour la Commune de Saint-Denis

Pour l'entreprise

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20181215-186024-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2018  
Date de réception préfecture : 24/12/2018



**SARL**

**MOUTOUSSAMY EMILE**

***MEMOIRE DE  
RECLAMATION***

**OBJET DE LA RECLAMATION**

**INDEMNISATION DES FACTURES IMPAYEES DE  
2017**

**OBJET DU MARCHE : M17062-LOT 1 ET M17063-LOT 5  
LOCATION DE BUS AVEC CHAUFFEUR**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20181215-186024-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2018  
Date de réception préfecture : 24/12/2018



I. RAPPEL DES FAITS A L'ORIGINE DE LA PRESENTE RECLAMATION

Indemnisation des factures impayées de du service DPEG de la Mairie de Saint Denis en 2017.

La Société SARL MOUTOUSSAMY EMILE entend donc saisir la Mairie de Saint Denis – Services DPEG au titres des diverses factures impayées de 2017.

FACTURES IMPAYEES – MARCHÉ M10762-LOT 1

ECOLE	DATE	Commentaire	MONTANT HT	MONTANT TTC	Facture transporteur
Elémentaire Philibert Commerson	06/03/2017	Centre du Brûlé - ALLER	420,00	428,82	FC20180170
Elémentaire Philibert Commerson	10/03/2017	Centre du Brûlé - RETOUR	420,00	428,82	FC20180171
Maternelle les affouches	14/04/2017	Jardin de Cocagne	170,00	173,57	FC20180177
Maternelle St Bernard	14/04/2017	Colorado	380,00	387,98	FC20180178
Primaire Les Affouches	21/04/2017	Jardin de Cocagne	180,00	183,78	FC20180179
Elémentaire Topaze	24/04/2017	Collège Jules Reydellet	250,00	255,25	FC20180182
Elémentaire Topaze	25/04/2017	Ciné marmaille Lacaze	180,00	183,78	FC20180183
Elémentaire Bory St Vincent	30/05/2017	St Denis Jamaïque Landart	510,00	520,71	FC20180174
Elémentaire St François PK7	09/06/2017	Bibliothèque Alain Lorraine St Denis	180,00	183,78	FC20180011
Maternelle Rubis	19/06/2017	Centre de lecture du Brûlé - ALLER	360,00	367,56	FC20180189
Elémentaire Ruisseau Blanc	20/06/2017	La Léproserie	190,00	193,99	FC20180007
Elémentaire les Bringelliers	20/06/2017	Collège deux canons	230,00	234,83	FC20180191
Elémentaire Bois de Nèfles	22/06/2017	Cité des arts	190,00	193,99	FC20180194
Maternelle Rubis	23/06/2017	Centre de lecture du Brûlé - RETOUR	360,00	367,56	FC20180193
Primaire Domenjod	26/06/2017	Grand Prado	180,00	183,78	FC20180003
Ecole maternelle du Brûlé	04/07/2017	Mamode Camp le Brûlé	260,00	265,46	FC20180197
Elémentaire Bois de Nèfles	16/11/2017	St Denis Campus du Moufia	260,00	265,46	FC20170765

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20181215-186024-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2018  
Date de réception préfecture : 24/12/2018



Elémentaire St Bernard	10/04/2017	St Denis Bas de la Rivière pépinière	190,00	193,99	FC20180172
Les Affouches	12/04/2017	St Denis Jardin de Cocagne	180,00	183,78	FC20180175
Les Affouches	13/04/2017	St Denis Jardin de Cocagne	170,00	173,57	FC20180176
Maxime Laope	25/04/2017	Cité des Arts	750,00	765,75	FC20180185
Elémentaire Bois de Nèfles	02/06/2017	La Bretagne l'ercane	190,00	193,99	FC20180186
Ecole maternelle Rubis	20/06/2017	La Bretagne l'ercane	360,00	367,56	FC20180190
Ecole primaire la Chaumière	22/06/2017	La Trinité parc	690,00	704,49	FC20180196
Ecole maternelle Rubis	22/06/2017	Centre de lecture du Brûlé	360,00	367,56	FC20180192
			<b>7 610,00 €</b>	<b>7 769,81 €</b>	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20181215-186024-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2018  
Date de réception préfecture : 24/12/2018



**FACTURES IMPAYEES – MARCHE M10763-LOT 5**

ECOLE	DATE	Commentaire	MONTANT HT	MONTANT TTC	N° de Facture
Primaire Philibert Commerson	07/03/2017	Saint-André 1001 saveurs	280,00	285,88	FC20170776
Maternelle Aurore	28/03/2017	Champs de foire Bras Panon	280,00	285,88	FC20170771
Maternelle Petite Ile	30/03/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	620,00	633,02	FC20170773
Maternelle Les Eglantines	31/03/2018	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	600,00	612,60	FC20170774
Elémentaire les Badamiers	21/04/2017	Ste Marie Bois Madame	280,00	285,88	FC20180180
Maternelle JB Bossard	24/04/2017	Ste Anne Ferme Miel et Vie	320,00	326,72	FC20180181
Elémentaire Raymond Mondon	27/04/2017	Saint-André 1001 saveurs	600,00	612,60	FC20170664
Elémentaire Ruisseau Blanc	19/05/2017	Ste Suzanne Phare Bel Air	280,00	285,88	FC20170818
Maternelle Herbinière Lebert	19/05/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	320,00	326,72	FC20170821
Elémentaire Damase Legros	22/05/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	320,00	326,72	FC20170813
Elémentaire Joinville	22/05/2018	Ste Marie Piton Fougère	280,00	285,88	FC20170814
Elémentaire Damase Legros	23/05/2017	Cinépalmes	670,00	684,07	FC20170806
Elémentaire Damase Legros	23/05/2017	Cinépalmes	470,00	479,87	FC20170802
Maternelle Bouvet	23/05/2017	Ste Suzanne Ferme Dugain	320,00	326,72	FC20170807
Maternelle Centrale	26/05/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	640,00	653,44	FC20170805
Maternelle Badamiers	30/05/2017	Ste Suzanne Ferme Dugain	320,00	326,72	FC20170801
Maternelle Bory St Vincent	30/05/2017	Plaine des Palmiste Parc national siège	300,00	306,30	FC20170803
Maternelle Ylang Ylang	06/06/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	280,00	285,88	FC20170886
Primaire Bory St Vincent	06/06/2017	Saint-André Dioré	580,00	592,18	FC20170885
Primaire PHILIBERT Commerson	05/06/2017	Sainte-Rose Espace naturel Bois Blanc	580,00	592,18	FC20170884
Maternelle Bancouliers	06/06/2017	Jardin des milles et une saveurs St André	320,00	326,72	FC20170891
Maternelle Bancouliers	08/06/2017	Jardin des milles et une saveurs St André	600,00	612,60	FC20170872
Maternelle Vauban	08/06/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	600,00	612,60	FC20170871

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20181215-186024-DE  
 Date de télétransmission : 24/12/2018  
 Date de réception préfecture : 24/12/2018



Elémentaire Joinville	09/06/2017	Plaine des Palmistes Verger Delatre	280,00	285,88	FC20170873
Elémentaire Candide Azéma B	09/06/2017	Grand Hazier Sainte-Suzanne	280,00	285,88	FC20170875
Maternelle M Debré	09/06/2017	Ferme Dugain Sainte-Suzanne	320,00	326,72	FC20170882
Maternelle Les Jacarandas	06/06/2017	Jardin des milles et une saveurs St André	320,00	326,72	FC20170880
Maternelle St François PK7	12/06/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	900,00	918,90	FC20170866
Elémentaire Alain Lorraine	12/06/2017	ALLER - Les Hortensias - Plaine des Palmistes	210,00	214,41	FC20180187
Elémentaire Alain Lorraine	14/06/2017	RETOUR - Les Hortensias - Plaine des Palmistes	280,00	285,88	FC20170892
Elémentaire Les Bancouliers	14/06/2017	CRR St Benoit	210,00	214,41	FC20170877
Elémentaire Les Bancouliers	15/06/2017	CRR St Benoit	210,00	214,41	FC20170867
Elémentaire Reydellet B	15/06/2017	Plaine des Plamistes Forêt de Bébour	1 280,00	1 306,88	FC20170865
Maternelle M Debré	15/06/2017	Ferme Dugain Sainte-Suzanne	320,00	326,72	FC20170868
Elementaire H Dunant	15/06/2017	Le Grand Prado Ste Marie	210,00	214,41	FC20170869
Maternelle Les Badamiers	16/06/2017	Ferme Dugain Sainte-Suzanne	320,00	326,72	FC20170840
Maternelle Les Bancouliers	16/06/2017	Jardin des milles et une saveurs St André	620,00	633,02	FC20170841
Primaire Philibert Commerson	16/06/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	320,00	326,72	FC20180188
Maternelle Les Badamiers	22/06/2017	Plaine des Palmistes Verger Delatre	280,00	285,88	FC20170860
Elémentaire Candide Azéma A	22/06/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	640,00	653,44	FC20180005
Maternelle Les Eglantines	22/06/2017	Centre Equestre Ty March Ste Marie	230,00	234,83	FC20180009
Maternelle Montgaillard	23/06/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	600,00	612,60	FC20170857
Elémentaire Joinville	27/06/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	320,00	326,72	FC20170854
Elémentaire Bouvet	29/06/2017	Plaine des Palmistes Verger Delatre	320,00	326,72	FC20170834
Primaire Ancien Théâtre	29/06/2017	Grand Etang st Benoit	320,00	326,72	FC20170835
Elémentaire M Debré	30/06/2017	Jardin des milles et une saveurs St André	600,00	612,60	FC20170839
Maternelle Damase Legros	25/04/2017	Ferme Dugain Ste Suzanne	320,00	326,72	FC20180184
Elémentaire Henry Dunant	22/06/2017	Plaine des palmistes - domaine des Tourelles	620,00	633,02	FC20180195

**20 190,00 €    20 613,99 €**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20181215-186024-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2018  
Date de réception préfecture : 24/12/2018



**II. SUR LE FONDEMENT DES SOMMES RECLAMEES PAR  
LA SOCIETE SARL MOUTOUSSAMY EMILE**

La SARL MOUTOUSSAMY EMILE est donc en droit de demander à la Mairie de Saint Denis au Service DPEG de bien vouloir assurer la prise en charge des diverses factures de l'exécution des marchés M17062- Lot 1 et M17063-Lot 5 – Location de bus avec chauffeur.

La Société SARL MOUTOUSSAMY Emile est donc en droit de réclamer la somme de 28990,10 € TTC pour l'année 2017.

Mr MOUTOUSSAMY Emile,

Gérant de la Société SARL MOUTOUSSAMY EMILE

**SARL MOUTOUSSAMY EMILE**

Entreprise de transports routiers de voyageurs  
49B Domenjod - 97490 Ste Clotilde

Tél : 0262 53 54 65 - Fax : 0262 53 78 98

SIRET : 429 764 974 00019 - APE : 4939A - RC 200B 159 6

moutoussamy.emile@wanadoo.fr

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20181215-186024-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2018  
Date de réception préfecture : 24/12/2018